

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Travaux d'assainissement, de voirie et de remblais pour le compte d'opérations d'aménagement des services communautaires - Appel d'Offres - Autorisation.

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'opérations d'aménagement placées sous la responsabilité des services communautaires, la Communauté Urbaine de Bordeaux a besoin de faire réaliser des travaux d'assainissement, de voirie et de remblais sur la totalité de son territoire.

L'intervention de la Direction des Moyens Généraux ne peut être programmée car ces travaux sont liés à l'implantation de sociétés sur des terrains communautaires vendus à cet effet. Pour ces raisons ne permettant pas une programmation des interventions, les marchés sont passés à bons de commande selon les dispositions de l'article 72.I.1 du Code des Marchés Publics.

Les marchés déjà conclus pour ces travaux d'assainissement, de voirie et de remblais arrivent à échéance le 31 décembre 2006. La Direction des Moyens Généraux a donc mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert en trois lots en vue de l'attribution de marchés de remplacement à bons de commande, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Les trois lots concernent des prestations identiques en raison de l'impossibilité de programmation des travaux et de leur fréquente concomitance.

Par conséquent, ces trois lots permettent de désigner trois entreprises qui peuvent réaliser éventuellement les chantiers en simultanée.

Les marchés sont passés pour une durée de 1 an renouvelable trois fois avec reconduction expresse. Le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction centrale des Achats et Marchés- Hôtel de Communauté 13^{ème} étage (en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT).

Les montants minimum et maximum tous lots confondus s'élèvent respectivement à 450.000 € H.T. et 1.800.000 € H.T. par an. La mise en concurrence sera donc lancée au niveau européen.

Le financement de cette opération s'inscrira au budget de l'année 2007 et des exercices suivants sur toutes les lignes budgétaires permettant d'effectuer des opérations d'aménagement (notamment au budget aménagement et développement, environnement, voirie, assainissement, ...)

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus satisfaisantes en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72.I.1 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35.I 1er alinéa dudit Code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2006**

M. ODETTE EYSSAUTIER

